

pas de favoriser les intérêts des propriétaires de mines de charbon, mais de tâcher de mettre dans une position embarrassante les membres de l'Opposition.

Il semble douter de l'honorable député de Kingston; il veut savoir ce qu'il fera, et ce que feront les honorables messieurs de notre côté de la Chambre, mais il ne paraît pas vouloir connaître l'opinion du gouvernement et de ses amis.

Non, parce qu'il sait dans quelle position se trouve le gouvernement, et qu'il ne veut que faire tort aux messieurs de l'Opposition qui sont en faveur d'un droit sur le charbon.

Je puis dire que je suis prêt à voter pour cette résolution, à voter pour un droit de 75c. par tonne sur tout charbon importé dans ce pays; je consens à pousser la résolution à ses dernières limites.

Je crois que ce serait une bonne politique chez les membres des deux côtés de la Chambre de s'unir pour appuyer cette résolution.

L'effet le plus important de l'adoption de cette politique serait de dire aux grands accapareurs de charbon des États-Unis, que leur charbon à son entrée en Canada serait soumis à un droit semblable à celui du Canada aux États-Unis, ce qui équivaldrait à admettre le charbon américain en franchise en Canada et à leur expédier le nôtre en franchise aussi.

Sur son propre mérite, je suis prêt à appuyer cette résolution comme étant de bonne politique, et comme le seul moyen par lequel ce pays puisse espérer obtenir le libre échange avec la grande république qui nous avoisine, et qui est le seul libre échange qu'aucun pays puisse consentir à conserver, savoir, le libre échange des deux côtés.

Le seul moyen d'obtenir la réciprocité avec les États-Unis est d'adopter une ligne de conduite semblable à la leur, qui nous permettrait de négocier avec eux, et de pouvoir leur dire que s'ils veulent que le marché du Canada leur soit ouvert, ils devront de leur côté nous ouvrir le marché des États-Unis.

J'ai dans la main un discours prononcé sur cette question par un monsieur d'une grande expérience, qui a été pendant un temps considérable

membre du Parlement, et qui ne peut certainement pas être accusé, comme je le serai dans cette occasion, d'avoir en vue des intérêts particuliers plutôt qu'une politique libérale générale, qui se recommanderait d'elle-même au pays.

Je n'ai pas besoin de fixer l'attention de la Chambre sur un court mais habile discours prononcé en cette Chambre par l'honorable député d'Oxford-Nord (M. Oliver), qui donne en petit tous les arguments se rapportant à ce cas.

Il a été prononcé à une époque aussi reculée que 1870, après que l'honorable monsieur eût été plusieurs années en Parlement, et lorsqu'il était dans une position beaucoup plus indépendante qu'à présent, parce qu'il pouvait alors plaider et insister auprès du ministre des Finances d'une autre administration en faveur d'une politique qu'il croyait dans l'intérêt du pays et sur laquelle il pouvait insister sans embarrasser les amis avec lesquels il était politiquement associé.

Ce monsieur, en proposant une adresse à Son Excellence, demandant d'imposer un droit d'importation sur le blé, la farine, le maïs, le houblon, le sel gros et fin et la houille, a dit :

" Par exemple, on a importé dans les provinces maritimes une quantité immense de farine, qui aurait été fournie par les provinces supérieures si un droit convenable avait été imposé.

" Chaque fois qu'il y avait excitation ou malaise sur aucun de nos marchés locaux, les facilités accordées aux manufacturiers américains étaient telles qu'ils pouvaient venir sur nos marchés et offrir leurs produits à de meilleures conditions que les Canadiens.

" J'ai cité, comme exemple, l'année dernière, que nous avions importé en Canada 1,655,000 boisseaux de maïs, qui entrèrent en concurrence directe avec nos propres grains plus gros.

" Les plus grands distillateurs du pays n'achetaient pas le grain canadien, et n'avaient aucun intérêt dans le marché local, qui, en conséquence, éprouvait de grandes pertes.

" En charbon, nous en avons importé pour une valeur de \$951,000, et nous en avons exporté, en dépit d'un tarif prohibitif, pour une valeur de \$630,000.

" Il n'y a aucun doute, dit-il, que si l'on imposait un droit convenable sur cet article, nous obtiendrions le libre échange qui a été prédit lors des débats sur la Confédération, un trafic interprovincial qui serait avantageux pour la Confédération toute entière. . . .

" Je crois que l'intérêt de la province est d'assurer à sa propre population les marchés